

Séance du mardi 22 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi vingt-deux octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Diane ROULAND,

Étaient présents : Mme Diane ROULAND, MM. Sébastien RAGOT, Vincent LANOE, Jérôme RENARD, Nicolas RICHARD, Mmes Danielle BRUSADELLI, Yvette VALLÉE, M. Arnaud ROBILLARD, Mmes Alexandra FONTAINE, Patricia DOUILLET,

Absents excusés : Mme Cécilia CERREDO.

Secrétaire de séance : Mme Alexandra FONTAINE

Informations du maire

Madame la Maire fait part au conseil municipal :

* que le Plan d'Occupation des Sols sera caduque au 31 décembre 2019. A partir de là, le Règlement National d'Urbanisme (RNU) s'y appliquera, jusqu'à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs (C.C.M.A.). Conséquence de cette modification : la commune va réaliser des certificats d'urbanisme afin de protéger la constructibilité des parcelles de lotissement.

*que la bouée de l'étang a été volée et qu'ipso facto une nouvelle a été commandée pour un montant de 224.

*qu'un problème a été constaté sur le percolateur neuf, celui-ci n'était pas inoxydable ; c'est la source du problème. L'entreprise propose un échange contre un modèle supérieur contre la somme de 66 euros ; Madame La Maire a signé ce devis.

*qu'elle a signé un devis pour des tableaux d'affichage pour un montant de 1 168,82 euros ; ils seront installés près des Points d'Apports Volontaires des ordures de la C.C.M.A.

2019-61 Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté (RASED)

Mme la Maire expose que le Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté (RASED) de la circonscription Mayenne Nord Est, fait partie intégrante de chaque école. Le RASED est susceptible d'intervenir dans toutes les écoles publiques à la demande des enseignants et des parents d'élèves. Il a pour objectif d'accompagner élèves et enseignants pour remédier aux difficultés scolaires. Il se compose de deux psychologues de l'éducation nationale et de deux enseignants spécialisés. Dans le cadre de leurs fonctions, ces personnes utilisent du matériel spécifique qui nécessite d'être renouvelé pour permettre un diagnostic actualisé des difficultés et un accompagnement efficient des élèves.

Afin de permettre aux membres du RASED d'agir efficacement auprès de tous les élèves, il est proposé d'inclure dans le budget annuel une participation annuelle au fonctionnement matériel à hauteur d'un euro par élève scolarisé en école publique. Le projet est de créer une ligne budgétaire dédiée, centralisant les contributions de chacun, sur une commune du secteur.

Le nombre d'élèves domiciliés sur la commune de Loupfougères, au 1^{er} septembre 2019 est de 22 élèves domiciliés à Le Ham + 1 enfant hors commune (1 enfant sur 2 dans le RPI), soit une subvention de 23.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'attribuer une subvention de 23.00€ à l'article 6574
- De proposer d'intégrer cette dépense dans la convention RPI 2019/2020 ce qui sera vu en commission avec les élus de Loupfougères.

2019-62 Budget : admission en non-valeur

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la présentation de demandes en non-valeur et effacement de créances éteintes en date du 26 juin 2019 déposée par Madame GUILLOU, Trésorière-receveur à la Trésorerie des Avaloirs ;

CONSIDÉRANT que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Madame la Trésorière dans les délais réglementaires ;

CONSIDÉRANT qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement;

Madame la Maire présente au Conseil municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 389€, émis entre 2015 et 2018, sur le Budget principal. L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont le receveur dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Par 10 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune ABSTENTION

DÉCIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Madame la Maire a passé les écritures comptables à l'article 6541 pour les Créances admises en non-valeur.

2019-63 Budget : créances éteintes

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la présentation de demandes en non-valeur et effacement de créances éteintes en date du 26 juin 2019 déposée par Madame GUILLOU, Trésorière-receveur à la Trésorerie des Avaloirs ;

CONSIDÉRANT que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Madame la Trésorière dans les délais réglementaires ;

CONSIDÉRANT qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement;

Madame la Maire présente au Conseil municipal une demande d'annulation de créances pour un montant global de 372,85 €, pour des titres émis entre 2015 et 2018, sur le Budget principal. . L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont le receveur dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
Par 10 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune ABSTENTION
DÉCIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation.
Le Conseil Municipal AUTORISE Madame la Maire a passé les écritures comptables à l'article
6542 pour les créances éteintes.

2019-64 Travaux : état d'avancement des projets

Madame la Maire informe le conseil à propos des points suivants :

- Les travaux d'enfouissement des réseaux a commencé ce lundi et que sur le plan prévisionnel, leur durée sera de 4 semaines de travaux.
- Fibre optique : une demande d'arrêté de circulation a été effectuée pour la pose d'une armoire réseau rue du château.
- Un choix doit être réalisé pour les nouvelles toilettes qui seront rue principale, après un tour de table, il a été décidé que celles-ci seront : de forme rectangulaire avec à l'intérieur une toilette suspendu, un urinoir et un lavabo.
L'éclairage intérieur se fera par l'intermédiaire d'un détecteur de présence. Le sol sera carrelé et anti dérapant avec une pente intérieur vers un caniveau. La porte d'accès sera en PVC, les murs seront bétonnés jusqu'à un mètre de hauteur enduit ciment brut et lambris PVC à l'intérieur ; au-dessus des murs en béton une ossature bois. La toiture sera en tôle bac acier anti buée dans un style panneau sandwich ; l'eau de pluie sera évacuée par une gouttière zinc et le bas en fonte.
- La commission voirie s'est réunie et proposera les travaux suivants auprès de la Communauté de Communes pour l'année 2020 :

COMMUNE	NOM DE LA VOIE	ENDUITS	RECHARGEMENTS	PATA
		Surface (m²)	Surface (m²)	
LE HAM	VC 107	A faire en 2021		Oui + fossés en 2020
	Cruchet		fossées	
	Impasse de la Gare			Oui : trous
	VC 7			Oui
	Bourdaiserie			oui
	Haut-Chérance : carrefour			Urgent trous
	Chérance		Remblayer le talus (voir courrier Mignon)	
	Molière			oui + fossées (demandé en 2019)
	VC6 : pont (limite Javron)		affaissement	
	VC 6 : Goulifer		fossé de gauche	
	VC 10 gros denier			oui (feu)
	Bas Bray			oui
	La Motte + carrefour			oui

2019-65 Travaux : contrat de maîtrise d'œuvre

3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Vu les délibérations

- 2017-80 : relative aux travaux communaux,
- 2018-34 : étude de devis rue principale
- 2019-30 : plan de financement des travaux rue principale
- 2019-42 : travaux rue principale étude de devis

Madame La Maire propose d'étudier le contrat envoyé par le maître d'œuvre.

Considérant que la délibération 2019-42 qui validait le devis du maître d'œuvre est identique à celui indiqué sur le contrat (montant pour mémoire: 7950 € HT soit 9540 € TTC).

Après étude détaillé du contrat,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- VALIDE le contrat proposé par la société plaine-étude
- AUTORISE Madame la Maire a signé le contrat et à mandater les sommes dues.

2019-66 Personnel : primes de fin d'année

4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Vu les dispositions de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis du Comité technique en date du **21 juin 2019**,

Considérant que l'indice INSEE des prix à la consommation a enregistré une augmentation de **1,3757 %** sur la période de référence,

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : Fixation du montant

La prime dite de fin d'année est fixée à 968,53 € net à convertir en brut selon le régime de cotisations de l'agent.

Article 2 : Conditions d'octroi : elles sont les suivantes :

- . agent à temps non complet : au prorata de la durée hebdomadaire de travail,
- . agent à temps partiel : selon le même prorata que celui appliqué sur le salaire,
- . agent présent une partie de l'année seulement : au prorata temporis (décompte par quinzaine, une présence de 5 jours sur une quinzaine permettant de prendre la quinzaine en compte),

La prime de fin d'année sera versée aux agents titulaires et non titulaires.

Article 3 : Exécution

Le maire et le trésorier sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Mayenne.

2019-67 Indemnités : gardiennage de l'église

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de verser, au titre de l'année 2019, l'indemnité suivante pour la régie cartes de pêches :

↳ Régisseur cartes de pêche (Nelly GILET): 110 € (forfait)

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante autorise le versement des indemnités (avec les salaires de novembre 2019) au titre de l'année 2019 - article 6574.

2019-68 Indemnités : régie pêche

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de verser, au titre de l'année 2019, l'indemnité suivante pour le gardiennage de l'église :

(Christelle FOUCOIN) : 131 € avec un net identique.

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante autorise le versement des indemnités (avec les salaires de novembre 2019) au titre de l'année 2019 - article 6574.

2019-69 Subvention de gestion de la salle d'exposition (espace des Arts)

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de verser, au titre de l'année 2019, la subvention de gestion de la salle d'exposition :

(Cécilia CERREDO) : 150 € avec un net identique.

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante autorise le versement des indemnités (avec les salaires de novembre 2019) et de la subvention de gestion au titre de l'année 2019 - article 6574.

9.1 Autres domaines de compétence des communes

Madame Patricia DOUILLET, conseillère municipale s'est rendue à une réunion sur l'opération Tous à vélo qui a eu lieu au siège de la communauté de communes sur le sujet des mobilités douces.

Considérant la dangerosité de la RD 219 représentant un frein au développement des mobilités douces et la nécessité d'un accès à la voie verte ;

Madame Patricia DOUILLET expose au conseil municipal des pistes pour développer les mobilités douces en provenance et à destination du bourg :

- Favoriser l'accès entre le bourg et la voie verte (Mayenne-Javron-Les-Chapelles) par un passage par la VC 8, la VC 6 puis la VC 10
- Favoriser l'accès entre le bourg et celui de Loupfougères : passage sur la D 219 puis VC 107 en longeant l'étang de bondi puis continuer jusqu'à hauteur du lieu-dit la Lande et une fois passé, prendre la VC 3 qui mène à Loupfougères.

Après un tour de table, ces propositions sont validées à l'unanimité et seront proposées à la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs et au chargé de mission M. Cyril COUROUSSÉ.

2019 PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Madame La Maire informe le conseil qu'une **réunion publique aura lieu le 26 Novembre 2019** à propos du PLUI et des zonages qui concerneront la commune. Il y sera évoqué les zones à urbaniser (constructibles, agricoles, protégées et autres).

Madame la Maire présente un état du foncier dans le bourg.

Madame la Maire fait un retour sur la réunion sur les haies qui s'est tenue à la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs.

M. Vincent LANOE est désigné, à l'unanimité, pour représenter la commune comme référent "haies" à la communauté de communes du Mont des Avaloirs.

2019-71 Rapport de la cour des comptes sur la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs

Madame La Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la cour des comptes ainsi que la réponse apporté par le Président de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs.

Le Conseil a pris acte du rapport de la cour des comptes et n'apporte pas d'observations particulières, suite au débat.

2019-72 Exposition de Benjamin GRAFMEYER

Vu la délibération n° 58-2019 qui autorise la gratuité pour l'exposition de M. GRAFMAYER

Considérant, que celle-ci fera venir 8 classes du territoire du 18 au 22 Novembre, et qu'il faudra accueillir les enfants dans de bonnes conditions,

Madame la Maire propose ainsi d'ajouter la mise à disposition de la salle socio-culturelle toujours à titre gracieux auprès de la Communauté de Communes pour rendre faisable l'accueil de classes.

Le Conseil Municipal AUTORISE à l'unanimité :

- d'ajouter ce point à la convention avec la CCMA.
- Madame la Maire à signer la convention

AFFAIRES DIVERSES

La commémoration du 11 Novembre sera organisée le dimanche 10 novembre, le rendez-vous sera à la mairie à 11h15.

Les chaudières de la mairie sont en pannes depuis l'orage, une réparation est en attente. Un dossier de sinistre a été ouvert auprès de l'assureur GROUPAMA.

La salle du Conseil sera utilisée ce jeudi pour une réunion ALSH avec la communauté de communes ; la salle sera également utilisée mercredi pour une réunion du comité des fêtes.

Les membres du Sporting Club Hamois a été mis à l'honneur à la préfecture, le club a reçu la médaille Jeunesse et Sport. Cette cérémonie a permis de féliciter l'engagement des bénévoles suivants : Gérard Barbier, Serge Trahay, Patrick Blanc, Jean-Louis Brindeau, Sylvie Rocher, Pascal Lavaleur, Frédéric Barré et Dominique Fouassier...) . Madame la Maire les y a accompagnés, elle souligne que c'était la première fois qu'un club était ainsi mis à l'honneur au cours de cette cérémonie, et que ses membres peuvent en être fiers.